

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne Sud

SÉANCE du 22 NOVEMBRE 2013

Délibération n° 97-2013

Après avoir pris connaissance de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « France Énergies Marines », le conseil d'administration décide d'en approuver, à l'unanimité, les termes et conditions, et autorise en conséquence l'engagement de l'UBS dans ce GIP.

Membres en exercice : 27 membres

Votes : 20

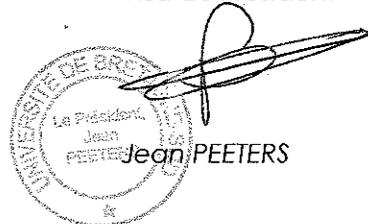
Pour : 20

Contre :

Abstention :

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait :

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 03 décembre 2013

Document mis en ligne le : 03 décembre 2013